

# ASSEMBLEE NATIONALE

3 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

## AMENDEMENT

N° 42

présenté par  
M. COURTIAL, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles,  
Mmes BILLARD, COMPARINI, DAVID, GALLETZ, GÉNISSON,  
HOFFMAN-RISPAL, LEVY, M. LIEBGOTT, Mmes VERNAUDON, ZIMMERMANN  
et les commissaires membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 15**

Dans le I de cet article, substituer aux mots :

« accès plus équilibré »,

les mots :

« égal accès ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.